

Promouvoir et protéger la démocratie au Collège

Mise au point du directeur général et secrétaire

10 mai 2018

Un important moment dans la vie démocratique du Collège commence aujourd'hui : le lancement du processus électoral des administrateurs de la région de la Métropole.

Plusieurs documents sont mis en ligne aujourd'hui sur notre site Web afin de préparer cet événement qui se déroulera jusqu'au 3 octobre prochain, jour du dévoilement du scrutin.

Deux événements d'importance se produiront cette année. D'une part, cette élection marquera le début de la [modification de la composition du Conseil d'administration](#) du Collège afin de se conformer à la Loi 11; sujet qui a fait l'objet de capsules explicatives dans nos infolettres au cours des derniers mois.

Le nombre d'élus au Conseil d'administration doit passer de 20 administrateurs à 11¹. Cette décroissance se fera en deux temps, soit au moment de l'élection des administrateurs de la région de la Métropole en octobre 2018, dont le nombre passera de 10 à 4, et, enfin, lors de l'élection en 2020 des administrateurs des autres régions dont le nombre passera de 10 à 7.

D'autre part, l'élection 2018 sera tenue, pour la première fois dans l'histoire du Collège, au moyen d'une plateforme de votation électronique qui devrait, c'est notre souhait, favoriser une plus grande participation au processus démocratique. La technologie est déjà en place et sera validée par des firmes externes expertes dans la surveillance de ces nouvelles procédures.

Je vous invite à lire notre [nouvelle section sur les élections 2018](#), accessible dès aujourd'hui sur notre site Web. Toutes les réponses à vos questions concernant le processus électoral, des mises en candidatures jusqu'au vote lui-même, y sont décrites en détail.

J'aurai l'honneur et le privilège d'agir comme président d'élections pour assurer et préserver toute la rigueur requise dans ce processus, et je serai assisté par un comité de sages pour régler les situations particulières qui pourraient se présenter dans l'application de la procédure électorale adoptée par notre Conseil d'administration en avril dernier.

La vie du Collège vous intéresse et vous voulez vous impliquer? Quoi de mieux que de présenter votre candidature à titre d'administrateur. La [procédure est simple](#) et je vous invite à le faire en grand nombre. La qualité du travail du Collège dépend de la participation de nos membres prêts à s'engager envers notre profession et la protection du public.

¹ *Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel*, 2017, chapitre 11.

Le Collège n'a pas lésiné sur les moyens les plus avancés et les procédures les plus rigoureuses pour promouvoir et protéger l'exercice de la démocratie dans son administration.

La parole est maintenant à vous.

Yves Robert, M.D.

Directeur général et secrétaire

Collège des médecins du Québec